

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**GAMELOFT**

(Eurolist)

Par courrier du 29 janvier 2007, complété par des courriers du 30 janvier, 6 et 9 février, la société cominvest Asset Management GmbH (1, Platz der Einheit, 60327 Francfort/Main, Allemagne), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 25 janvier 2007, par suite d'une cession d'actions, le seuil de 5% des droits de vote de la société GAMELOFT et détenir pour le compte desdits fonds 3 955 076 actions GAMELOFT représentant autant de droits de vote, soit 5,62% du capital et 4,99% des droits de vote de cette société (1).

---

(1) Sur la base d'un capital composé de 70 322 434 actions représentant 79 271 498 droits de vote.